

Appel à Projets Licencié(e)s 2026 « Contrat de jauge OSIRIS »

A travers cet Appel à Projets, la Ligue souhaite soutenir la pratique compétitive en habitables, en prenant en charge le coût du contrat de jauge OSIRIS de votre bateau.

Critères principaux et engagements retenus par la Ligue :

Cet Appel à Projet a pour objectif d'accompagner les propriétaires de bateaux dans le cadre d'une première demande ou du renouvellement de leur contrat de jauge OSIRIS, selon les conditions suivantes :

1. Etre propriétaire du bateau ou le représentant légal de la structure propriétaire du bateau
2. Etre licencié(e) 2026 dans un club affilié de la Ligue pour le propriétaire du bateau,
3. Demande de renouvellement ou 1^{ère} demande d'un contrat de jauge effectué en 2026,
4. Votre bateau doit être basé dans un club affilié de la Ligue en 2026,
5. Le bateau doit avoir participé au minimum en 2026 à deux régates, dans ou à l'extérieur de son club.

Les prises en charge par la Ligue de Voile du Grand Est :

La Ligue participera, en fonction des crédits disponibles, à hauteur d'un montant de 50 € pour une 1^{ère} demande et d'un montant de 33 € pour un renouvellement. Un comité de sélection sera constitué pour instruire les dossiers. Sa composition est la suivante :

- Le Président de la Ligue de Voile du Grand Est ou de son représentant,
- Le(s) responsable(s) de Commission(s) de la Ligue concerné(s) par cet AAP,
- Le Trésorier et/ou le Trésorier Adjoint de la Ligue de Voile du Grand Est,

Eligibilité des candidatures :

- Projet répondant aux critères et engagements retenus par la Ligue (le non-respect des engagements pourra conduire la Ligue à demander un remboursement de l'aide apporté au candidat),
- Un courrier de demande adressé au Président de la Ligue, précisant l'identité et les coordonnées du demandeur, son numéro de licence 2026, son club d'appartenance, les caractéristiques du bateau et son club d'attache, la nature de la demande — première demande ou renouvellement du contrat de jauge OSIRIS — ainsi que les régates auxquelles le bateau a participé en 2026, au sein de son club ou à l'extérieur de celui-ci.
- Dépenses éligibles : 1^{ère} demande ou renouvellement du contrat de jauge du bateau,
- Contrat de jauge à jour à transmettre en pièce jointe du courrier de demande,
- Date limite d'envoi de la demande est fixée au 31 octobre 2026.

Le dossier complet est à envoyer avant le 31/10/2026 :

- soit par voie électronique à contact@voile-grandest.fr avec copie à habitable@voile-grandest.fr
- **Attention ! pour le bon traitement de votre demande merci de bien identifier dans l'objet de votre mail le dispositif concerné soit : [AAP contrat de jauge OSIRIS]**
- soit par voie postale au bureau de la Ligue : 10, rue de la Moselle – 57640 ARGANCY